

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE DARGALA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

DARGALA COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE DARGALA

AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N° 03 /DC/C.DARGALA/CIPM/2021 DU 04 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES DANS LA COMMUNE DE DARGALA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Financement : BIP MINEDUB 2021

1. Objet de la Consultation

Dans le cadre du BIP, le Maire de la Commune de DARGALA, Autorité Contractante, lance une Demande de Cotation pour la fourniture du Paquet Minimum des Ecoles dans la Commune de DARGALA, Département du DIAMARE, Région DE L'EXTREME-NORD.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation consiste en la fourniture du Paquet Minimum des Ecoles dans la Commune de DARGALA, tel que précisé dans les spécifications techniques.

3. Délais de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures objet de la présente Demande de Cotation est de Trente (30) jours calendaires.

4. Financement

Les prestations de la présente Demande de Cotation sont financées par le BIP MINEDUB 2021 en ressources transférées à la Commune de DARGALA, suivant le tableau ci-après :

N°	Nature de la Prestation	Montant TTC	Prévisionnel	Imputation Budgétaire
Unique	Fourniture du Paquet Minimum des Ecoles dans la Commune de DARGALA,	12 080 000 FCFA		UD00403

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de **(douze millions quatre -vingt mille) (12 080 000) FCFA**.

6. Participation et origine

La participation au présent Avis de Demande de Cotation est ouverte à toute Entreprise de droit camerounais, justifiant des capacités techniques et financières requises et disposant d'un agrément de livraison des produits médicaux et pharmaceutiques pour la bonne réalisation des prestations qui en constituent l'objet.

7. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté dès publication du présent avis à la Commune de DARGALA, aux heures ouvrables.

8. Acquisition du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de Dargala; Tél : 698 14 33 64/696 90 24 44. ; BP 575 Dargala, dès publication du présent Avis contre présentation de l'Original de la quittance de versement à la **Recette Municipale de la Commune de DARGALA** d'une somme non remboursable de **Dix Huit mille (18 000) francs CFA**, représentant les frais d'achat de la Demande de Cotation.

Sous peine de rejet, la quittance devra préciser clairement le numéro de l'Avis de Demande de Cotation et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son authenticité.

Lors du retrait de la Demande de Cotation, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boîte Postale, Téléphone, Fax, E-mail, sur une photocopie de la quittance.

9. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier de Cotation, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, , auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de DARGALA, au plus tard le 24 Mars 2021 2021, à 14 heures (heure limite) et devra obligatoirement porter la mention :

«AVIS DE DEMANDE DE COTATION »

N°03 /DC/C.DARGALA/CIPM/2021 DU 04 Mars 2021 POUR LA FOURNITURE DU PAQUET MINIMUM DES ECOLES DANS LA COMMUNE DE DARGALA, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Financement : BIP MINEDUB 2021

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre obligatoirement à ses pièces administratives, une Caution de soumission établie par une Banque de premier ordre ou par une Compagnie d'Assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 de la DC, d'un montant de **Du x Cent Quarante un mille Six Cent (241 600) Francs CFA** valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

A défaut de cette caution de soumission et conformément à l'arrêté N° 093/CAB/PM du 05 Novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du dossier d'Appel d'Offres, les PME à capitaux et dirigeant nationaux peuvent produire une hypothèque légale.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

Elles devront obligatoirement avoir été établies postérieurement à la date de lancement de la consultation.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces des Offres Administratives, Techniques et Financières aura lieu le 24 Mars 2021 2021, à 15 Heures précises, par la Commission Interne de Passation de Marchés (CIPM) auprès de la Commune de DARGALA.

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée, ayant une connaissance parfaite de ses offres.

12. Conformité des Offres

12.1 Principaux critères éliminatoires:

- a) Absence de la caution de soumission ou d'un Chèque certifié;
- b) Absence dans un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ou Chèque certifié;
- c) Non-conformité dans un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif;
- d) Usage de faux documents ou de documents scannés;
- e) Omission d'un prix quantifié du devis estimatif;
- f) Absence d'un sous détail des prix;
- g) Faire partie de la liste des entreprises interdites de la commande publique par le Ministère des Marchés Publics.

12.2 Principaux critères de qualification

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non):

- a) Références de l'Entreprise ;
- b) Caractéristiques techniques
- c) Proposition technique et planning de livraison ;
- d) Délai de livraison;
- e) Présentation générale de l'Offre;
- f) Preuves d'acceptation des clauses à caractère administratif et technique.

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

13. Références prix et attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, la Lettre Commande sera attribuée au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre financière évaluée est la moins disante après correction.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables, auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de DARGALA ; Tél : 698 14 33 64/696 90 24 44.

16. Additif à l'Avis de consultation

Le Maître d'Ouvrage ou l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier la présente Demande de Cotation avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au dossier de Demande de Cotation.

17. Numéros verts :

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance dans le Système des Marchés Publics au Cameroun, des numéros verts (Appels & SMS gratuits) peuvent être utilisés à toutes fins utiles.

Il s'agit en effet de dénoncer tout acte de corruption en appelant ou en envoyant gratuitement un SMS à l'un des numéros ci-après : 673 205 725 & 699 370 748.

DARGALA, le ~~04~~ **04 MARS 2021**
Le Maire
(Autorité contractante)



Najida Bakari

Ampliations:

- DDMAP-DIAM (pour suivi) ;
- ARMP-EN (pour Publication au JDM) ;
- SOPECAM (pour Publication à CT) ;
- PRESIDENT/ CIPM-DARGALA (pour information) ;
- CHRONO/ARCHIVES